

COMPTE-RENDU DE REUNION PUBLIQUE :

PARTAGE DU PROGRAMME D' ACTIONS ISSU DU DIAGNOSTIC HYDROMORPHOLOGIQUE DU TRAINÉ-FEUILLES

- Vendredi 8 novembre 2024 -

Cette réunion publique s'inscrivait dans le cadre du diagnostic hydromorphologique mené par le bureau d'études CEREG sur le Trainé-Feuilles pour le compte du Syndicat du Nouvel Espace du Cher. Cette étude vise à améliorer la connaissance de l'état des cours d'eau sur trois affluents du Cher (le Trainé-Feuilles, le Chézelles et le Sénées) en dressant un état des lieux, puis en proposant un programme d'actions pour le prochain Contrat Territorial. Les réunions publiques de novembre constituaient le 3^{ème} temps fort de concertation de l'étude. Ces trois temps sont détaillés ci-après :

1. **Le 1er février 2024** : une première réunion publique de présentation de l'étude et d'expression des riverains sur leurs perceptions des cours d'eau et leurs projections pour l'avenir.
 2. **En juin 2024** : des ateliers par bassins versants pour partager les principaux résultats du diagnostic et hiérarchiser collectivement les enjeux, les secteurs géographiques et les leviers souhaitables.
 3. **En novembre 2024** : des réunions publiques visant à partager le programme d'actions et recueillir l'avis des riverains.
-

DÉROULÉ GÉNÉRAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE

1. **Mots d'introduction** par Jacques PAOLETTI, Président du NEC et Président de la communauté de communes Val de Cher Controis.
Monsieur Jacques PAOLETTI rappelle que la réunion publique n'est pas organisée en réaction au contexte actuel des inondations et que celles-ci ne relèvent pas directement des compétences du syndicat. L'objet de la réunion publique est d'échanger sur le programme d'actions d'une étude initiée en 2023 visant à mieux connaître et améliorer la qualité des cours d'eau du territoire. Néanmoins, les actions imaginées dans le cadre de cette étude peuvent contribuer, pour certaines d'entre elles, à réduire les risques d'inondation.
2. **Présentation du NEC.**
Il est rappelé que le NEC gère près de 480 km de cours d'eau : 80 km Cher, 400 km affluents sur 2 départements (37 et 41). 3 communautés de communes et une métropole sont membres du NEC.

3. Retour sur les résultats du diagnostic et de la concertation.

Les principaux enseignements du diagnostic réalisé par le bureau d'étude CEREG, présentés au mois de juin, sont représentés de manière synthétique avant de présenter les actions envisagées.

4. Présentation du programme d'actions.

5 actions sont présentées. Pour chacune de ces actions, un ou plusieurs sites d'intervention sont envisagés et présentés aux participants. Les principaux échanges sur ces actions sont retranscrits ci-après.

1. Intervenir sur les seuils et ouvrages hydrauliques transversaux
2. Intervenir sur les passages busés pour améliorer l'écoulement de l'eau
3. Restaurer les lits du cours d'eau, les berges et les zones humides
4. Réduire l'impact des plans d'eau
5. Limiter les risques liés au ruissellement

• Intervenir sur les seuils et ouvrages hydrauliques transversaux

- Les différents sites ciblés par cette action sont présentés. Le site du Moulin du Vivier retient l'attention des participants. Cet ouvrage est identifié par les riverains comme la cause des inondations subies par plusieurs propriétaires dans la rue de la Touzellerie. Ce constat est partagé par le syndicat qui précise que la vanne du moulin constitue aussi un verrou pour les populations piscicoles.
- Il est précisé que le syndicat a adressé une demande de renseignement aux *Architectes des bâtiments de France* (ABF) afin de savoir si l'ouvrage était classé au titre du patrimoine.
- Les propriétaires exposés aux inondations regrettent que cet ouvrage ne soit pas entretenu et pointent la responsabilité du propriétaire du moulin. Les représentants de la mairie de Seigy précisent qu'ils ont essayé de contacter en vain le propriétaire et ont demandé à inclure l'entretien du cours d'eau sur le domaine du moulin dans les conditions de ventes de la propriété. L'horizon 2026 d'une intervention sur cet ouvrage dans le cadre du contrat territorial paraît trop lointain aux riverains qui envisagent d'entamer une procédure en justice. A ce jour, les propriétaires récemment inondés ne sont plus indemnisés par leurs assurances.
- Face aux inondations, plusieurs propriétaires ont construit des murs en parpaings le long du cours d'eau, néanmoins, ces constructions tendent à aggraver les inondations sur le reste du cours d'eau.
- Les riverains évoquent aussi le rôle du changement climatique dans l'occurrence des inondations. Dans un tel contexte, les ouvrages obstruant l'écoulement de l'eau ou mal entretenus aggravent les inondations. Un participant témoigne également que la Touzellerie est un point très bas qui n'est pas forcément représentatif des problématiques sur le Traine-Feuilles. Sur les autres secteurs, le changement climatique se manifeste surtout par le manque d'eau dans le lit de la rivière.
- Concernant le moulin du bout du chien dans le ZooParc de Beauval, les représentants précisent que le retrait complet de ce seuil doit être étudié car une

telle opération nécessite de reprendre la quasi-totalité du schéma hydraulique du parc.

- **Intervenir sur les passages busés pour améliorer l'écoulement de l'eau**
 - La commune de Saint-Aignan, responsable du passage busé du ruisseau des Caves du Mousseau, souhaite faire effacer l'ouvrage. Le propriétaire de la maison derrière le passage busé est inondé du fait de l'ouvrage. Toutefois, des questions techniques doivent encore être réglées, notamment auprès de Véolia concernant une conduite d'eau à cet endroit.
 - Les participants rapportent également la quasi-absence d'usage de ce passage busé. Il est rappelé que les actions concrètes et les solutions envisagées dépendront des usages existants sur chaque site.

- **Restaurer les lits du cours d'eau, les berges et les zones humides**
 - Plusieurs secteurs sont cités par les participants : une traversée de Saint-Aignan par le cours d'eau bétonné, le lit du Traine-Feuille rectifié entre l'hôtel Les Pagodes et le parking de Beauval, etc.
 - Un participant s'inquiète de l'emprise foncière des projets de restauration de cours d'eau. Le syndicat rappelle qu'un reméandrage implique nécessairement des emprises foncières, mais qui ne sont pas forcément conséquentes. Il est aussi rappelé que sur certains secteurs, les phénomènes d'érosion se font déjà naturellement, grignotant progressivement des parcelles. Un retalutage des berges dans ces secteurs permettrait d'éviter que cette érosion se poursuive.
 - Le syndicat rappelle que les propriétaires concernés par les sites ne sont pas soumis à obligation. Le syndicat étudiera l'opportunité d'intervenir au cas par cas via un dialogue avec les propriétaires.
 - Plusieurs participants ont le sentiment que les propriétaires riverains aux cours d'eau n'entretiennent plus les berges comme auparavant. Il est rappelé que les communes ont compétence pour envoyer des courriers aux riverains afin de leur rappeler leurs devoirs.
 - Les participants échangent sur le secteur du Traine-Feuilles entre le ZooParc de Beauval et le lieu-dit la Poterie, secteur aujourd'hui canalisé et pour lequel il est envisagé une remise du cours d'eau dans son lit d'origine et un reméandrage permettant de recréer des zones d'expansion de crue et de réduire les inondations à l'aval. Il est précisé que le ZooParc de Beauval n'est pas le propriétaire sur ce secteur.

- **Réduire l'impact des plans d'eau**
 - L'impact des plans d'eau est interrogé par un participant. Il est précisé que tous les plans d'eau n'ont pas un effet négatif selon leur type, leur localisation, leur gestion et la pression globale liée aux plans d'eau sur le bassin versant. Néanmoins plusieurs effets négatifs sont généralement constatés : impacts sur les débits à l'aval, stagnation de l'eau, envasement, évaporation de l'eau, etc.
 - Il est précisé que les plans d'eau ne tamponnent pas toujours les crues en cas de mauvaise gestion. Si les plans d'eau sont toujours pleins, ils n'ont aucun effet sur la

limitation des crues.

- Plusieurs plans d'eau sont identifiés dans le programme d'actions et en particulier les plans d'eau des Aulnaies. Situés en tête de bassin versant, ils impactent fortement son hydrologie. Le syndicat souhaite travailler avec les propriétaires sur des solutions permettant de réduire l'impact des plans d'eau, notamment en garantissant un débit réservé au cours d'eau.
 - Il est rapporté par un des propriétaires des plans d'eau des Aulnaies présent à la réunion publique que la fontaine du Traîne-Feuilles présente sur le site est un ouvrage patrimonial.
 - Le bureau d'études précise que si les riverains constatent que ces plans d'eau contiennent une certaine biodiversité, il faut noter que ces espèces ne sont pas les mêmes que celles des milieux d'eau courants. Ces dernières sont aussi plus souvent menacées et font l'objet de politiques de conservation.
- **limiter les risques liés au ruissellement**
 - Le syndicat souhaite mettre en place des solutions douces et fondées sur la nature pour limiter les inondations par ruissellement.
 - Plusieurs participants témoignent des évolutions d'urbanisme sur Saint-Aignan qui exposent aujourd'hui de manière croissante les riverains aux risques liés au ruissellement (disparition des fossés, constructions, imperméabilisation des parkings et des cours, etc.).

LA SUITE DE L'ETUDE

1. Attente des conditions de subventions par les partenaires publics (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région et Départements).
2. Priorisation des actions au regard des contraintes financières et humaines.
3. Mise en œuvre du programme d'action à partir de 2026.